

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille quinze,

le 15 décembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente de Noyal-Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCAION
8 DECEMBRE 2015

DATE d'AFFICHAGE
18 DECEMBRE 2015

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice :	37
Présents :	30
Votants :	36

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mme Marie-Thérèse CABON, - MM. Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Louis GACHE, - Mme Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : M. Joseph BROHAN, - Mme Nathalie CALLE, - MM. Alain DANIEL, - Jean-Claude FOU CRAUT, - Jean-Marie LABESSE, - Hervé MICHAUD, - Mme Martine PENOT.

M. Joseph BROHAN donne pouvoir à M. Michel CRIAUD

Mme Nathalie CALLE donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT

M. Alain DANIEL donne pouvoir à M. Gérard GUILLOTIN

M. Jean-Claude FOU CRAUT donne pouvoir à Mme Maryvonne TATARD

M. Jean-Marie LABESSE donne pouvoir à Mme Christine RENAULT-TREGOUET

Mme Martine PENOT donne pouvoir à M. Joël BOURRIGAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Christian DROUAL a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°154-2015 – SOLIDARITES – CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE D'UN LOCAL : SALLE DU BOIS
GESTIN A NOYAL-MUZILLAC**

M. Christian DROUAL, Vice-président en charge des solidarités, rappelle que la Communauté de Communes est propriétaire des espaces communs dont la salle de restauration de la Résidence du Bois Gestin, située rue du Martin Pêcheur à Noyal-Muzillac. Cette salle n'est plus utilisée. Il précise que le conseil municipal de Noyal-Muzillac, représenté par son maire, M. Patrick BEILLON, a exprimé le souhait de louer cette salle de restauration à des tiers : associations, services municipaux, entreprises ou particuliers.

Lors d'une rencontre entre le Président de la Communauté de Communes, le Vice-président en charge de la Solidarité et le maire de Noyal-Muzillac, il a été convenu que :

- La Communauté de Communes mettrait la salle de restauration à disposition de la commune contre le versement d'un loyer mensuel de 200 € et le paiement des charges afférentes. La salle serait louée dans l'état (sans mobilier supplémentaire).
- La commune de Noyal-Muzillac prendrait à sa charge la gestion de la location au public (états des lieux et petites réparations, si nécessaire) ainsi que l'entretien des locaux (ménage de la salle, la cuisine).
- Le bail d'une durée d'un an serait établi à compter du 1^{er} janvier 2016.

Envoyé en préfecture le 18/12/2015

Reçu en préfecture le 18/12/2015

Affiché le

ID : 056-200027027-20151215-DELIB. 154_2015-DE

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **AUTORISE**, à l'unanimité, le Président à :

- **SIGNER** la convention de mise à disposition du local «Salle du Bois Gestin » à Noyal-Muzillac aux conditions décrites ci-dessus.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 18/12/15

Le Président,

